

**Appel à candidatures pour inscription au Mastère de Recherche (M2)
en « Production Animale, qualité des produits et environnement »
Année Universitaire : 2025-2026**

Le directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du **Mastère de Recherche (M2) en Production Animale, Qualité des produits et Environnement (M2-PAQPE)**.

Ce mastère de 60 crédits, vise à développer les compétences d'analyse des diplômés en sciences animales, selon une approche holistique qui tient compte des interactions possibles avec l'environnement. Il leur permet d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques pour poursuivre des études doctorales dans le domaine des productions animales ou améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études, de recherche et les structures d'analyse des aliments et des denrées alimentaires. Lors du premier semestre, les candidats suivront 30 crédits d'enseignement (370 heures), organisés en 6 unités d'enseignement (UE). Le deuxième semestre est consacré à la réalisation d'un stage de recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Ce mastère est destiné aux :

- Ingénieurs Agronomes spécialistes en production animale et équivalent
- Médecins Vétérinaires
- Titulaires de licence et d'un M1 de recherche en sciences animales et équivalent.
- Titulaires de Mastère professionnel en sciences animales et équivalent.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, **avant le 30 Juillet 2025**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Fiche de renseignement (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
- Curriculum vitae
- Déclaration sur l'honneur déclarant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>).
- Copies des diplômes et des relevés de notes des années d'études (baccalauréat et diplômes universitaires).
- Attestations mentionnant des formations complémentaires en langues (si disponible).
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- Trois photos d'identité.
- Copie numérique du dossier de candidature sur CD (identique à la copie papier).
- Copie numérique du dossier de candidature adressée à: ecoledoctoraleisacm@gmail.com

Le Directeur Général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouane MAJDOUB



Critères de sélection des dossiers de candidature au MR2

en « Production Animale, qualité des produits et l'environnement »

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

En conformité avec les directives du MERS (Décret n°2012-1227 du 1^{er} août 2012), l'école doctorale adoptera les critères d'admission suivants :

Le candidat doit être titulaire du :

- Diplôme d'Ingénieur Agronome, spécialiste en production animale et équivalent
- Diplôme de Médecine Vétérinaire
- Diplôme de licence et d'un M1 de recherche en sciences animales et équivalent
- Diplôme de Mastère professionnel en sciences animales et équivalent

Le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Aucune mesure disciplinaire prise à son encontre durant ses études universitaires. Une déclaration sur l'honneur doit être signée et légalisée.
- Un seul redoublement est toléré durant le cycle ingénieur ou la formation vétérinaire ou le cycle licence + mastère. Le redoublement sera pénalisé dans le calcul du score de classement des candidats.
- Au plus deux admissions en session de contrôle sont tolérées.
- Une moyenne des trois années du cycle ingénieur ≥ 11.0 .
- Une moyenne des trois dernières années d'études en médecine vétérinaire ≥ 11.0 .
- Une moyenne des quatre années d'études en régime LMD (licence + mastère de recherche 1) ≥ 12.0 .
- Une moyenne des années d'étude de licence et du mastère professionnels ≥ 12.5 .

Le calcul des moyennes des trois (ou 4 années) ne tient pas compte de la note du mémoire de fin d'études.

Les candidats **sélectionnés sur les critères d'admission** seront classés selon le score de la formule ci-dessous :

Score : moyenne du bac + 3 x moyenne des années d'étude + moyenne des notes (M1) + moyenne des notes (M2) + moyenne des notes (M3) + moyenne de l'anglais + 2 (certificat en langues d'un organisme agréé) - 5 (deux admissions en session de contrôle) - 7 (redoublement).

M1, M2 et M3 représentent les moyennes des pré-requis à la formation.

M1 : moyenne des notes des modules de nutrition, d'alimentation et de physiologie animale.

M2 : moyenne des notes des modules de génétique et de statistiques.

M3 : moyenne des modules des techniques de Production animale.

Le Directeur Général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott Meriem

Pr. Rajouene MAJDUB

